

SÉANCE DU 4 MARS 2021

2021-03-021 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/02/2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE Conseiller communautaire, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jean-Luc LETERME, Gonzague MALHERBE, Jocelyne LEMOINE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER

Absents :

Patrick MERCIER, Alain JAMBON, Bernard GUILHEM, Gabi HOPER, Sophie BLANCHETON, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à David REDON, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Stéphanie DUPUY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Hélène ESTRADE pouvoir à Chantal GANTCH, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à David REDON, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Denis SIRDEY, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Thierry MARTY, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Denis SIRDEY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
CRÉATION DES TARIFS DES REDEVANCES D'OCCUPATION
COMMUNAUTAIRE SUR LA COMMUNE DE LIBOURNE

Envoyé en préfecture le 09/03/2021 - 2/2
Reçu en préfecture le 09/03/2021
Affiché le
DOMAINE PUBLIC
ID : 033-200070092-20210304-2021_03_021-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2016-1691 en date du 9 décembre 2016 dite « Loi Sapin 2 »

Considérant la notification des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels applicables en 2021,

Considérant l'extension du domaine public de La Cali sur le territoire de la ville de Libourne,

Considérant les demandes importantes reçues par La Cali pour l'occupation de son domaine public,

Considérant qu'il y a lieu d'uniformiser les tarifs applicables aux redevances d'occupation du domaine public des biens immeubles de La Cali situés sur le territoire de la ville de Libourne.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 22 février 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 février 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à :

- accepter l'application des tarifs suivants :

Redevance d'occupation du domaine public appartenant à La Cali situé sur la commune de Libourne :

Part fixe : le m² mensuel

Secteur 2 : Centre Aquatique 8,25 €

Cette part fixe pourra être modifiée tous les ans au regard de la mise à jour des tarifs par l'administration fiscale, selon l'article 371 ter S de l'annexe II au code général des impôts,

Part variable : elle est basée sur un pourcentage du CA HT. Elle sera définie par délibération lors de la signature de la convention en accord avec le prestataire.

Tarifs des terrasses appartenant au domaine public de La Cali situé sur la commune de Libourne le m² mensuel :

Secteur 2 : centre Aquatique

Terrasse couverte fermée : 4,19 €

Terrasse couverte non fermée : 2,66 €

Terrasse ouverte : 2,41 €

Ces tarifs seront révisables annuellement conformément au catalogue des tarifs.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 9 mars 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

